

M. McBain: La *Murray Hill Limousine Service Limited*, en vertu d'une concession accordée par la Régie des transports du Québec, qui est l'autorité provinciale en matière de services de ce genre, et en conformité d'une entente intervenue entre cette compagnie et le ministère des Transports. Vu que l'octroi de concessions relève de la province, il ne conviendrait pas que le gouvernement fédéral fasse des appels de soumissions publics, mais les entreprises de transport aérien sont régulièrement consultées afin qu'elles soient assurées d'un service qui répondre à leurs besoins.

(Traduction)

FERMES ONTARIENNES GREVÉES D'HYPOTHÈQUES

Question n° 1031—**M. Clunis:**

1. Au cours de chaque année, de 1956 à 1962 inclusivement, quel était le nombre total de fermes de l'Ontario grevées d'une hypothèque?

2. Au cours de chaque année, de 1956 à 1962 inclusivement, quel était le montant global de la dette hypothécaire grevant les fermes de l'Ontario?

M. Nesbitt: 1. En 1958, le nombre estimatif de fermes ontariennes grevées d'hypothèques s'élevait à 49,306*. Nous n'avons pas encore de données à l'égard de l'année du recensement de 1961; nous ne possédons aucun renseignement à l'égard des autres années.

2. En 1958, le montant total des hypothèques s'élevait à \$244,623,000 pour les fermes de l'Ontario. Pour ce qui est des autres années, voir la réponse à la question 1.

*Source: Premier rapport des enquêtes agricoles, 1958: dépenses, revenus et immobilisations agricoles, Bureau fédéral de la statistique.

APPROBATIONS PAR LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CRÉDITS À L'EXPORTATION

Question n° 1038—**M. Laing:**

a) Quelle est la description de la marchandise exportée, b) quel est le nom de l'exportateur, c) quelle est la valeur des marchandises exportées, en ce qui concerne les engagements pris depuis le 1^{er} novembre 1962 par la Société d'assurance des crédits à l'exportation?

M. Nesbitt: a) Les exportations effectuées au cours du mois de novembre ne sont signalées à la Société qu'en décembre, et les détails n'en seront classés qu'à la fin de décembre.

b) Tous les échanges de vue et toute la correspondance relative aux lignes de conduite doivent être traités comme confidentiels par les deux parties, conformément aux contrats d'assurance; la Société ne peut donc pas divulguer le nom des exportateurs.

c) Voir l'alinéa a).

SUITE DU RAPPORT SUR LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

Question n° 1039—**M. Brewin:**

Le gouvernement a-t-il étudié les vœux du rapport de la Commission d'enquête sur la délinquance

juvénile du Conseil de planification sociale du grand Toronto, présenté en septembre 1962? Dans le cas de l'affirmative, a) quelles mesures, s'il en est, a-t-on prises pour donner suite à ces vœux, b) plus précisément, le ministre de la Justice a-t-il convoqué ou se propose-t-il de convoquer une conférence fédérale-provinciale qui le conseillerait au sujet de la révision de la loi sur les jeunes délinquants, c) le ministre a-t-il étudié la question et, dans le cas de l'affirmative, quelles mesures songe-t-il à prendre quant aux changements d'ordre législatif recommandés dans le rapport susdit, d) a-t-on étudié la question d'établir un institut chargé de l'étude de la criminalité et de la délinquance, selon que le recommande ledit rapport?

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Le ministre de la Justice a établi, en janvier 1962, un comité ministériel de la délinquance juvénile pour le conseiller sur cette question. Ce comité a parcouru tout le Canada afin d'avoir des entretiens avec les autorités de chaque province qui s'occupe de la délinquance juvénile, et de recevoir leurs mémoires. Deux réunions ont eu lieu les 15 et 16 octobre avec le Conseil de planification sociale du grand Toronto, au cours desquelles le rapport du comité de la délinquance juvénile du Conseil a été reçu et étudié. Ce rapport sera examiné par le comité ministériel lorsqu'il lui faudra rédiger son propre rapport, qui doit être déposé à la fin d'avril 1963.

*CANADIENS FRANÇAIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU NATIONAL-CANADIEN

Question n° 1042—**M. Grégoire:**

Y a-t-il des Canadiens français au sein du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada?

M. McBain: Oui. Ce sont MM. J.-Louis Lévesque, Guy Charbonneau et Gilbert Ayers.

(Texte)

CANADIENS FRANÇAIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

Question n° 1043—**M. Grégoire:**

A-t-on déjà envisagé la nomination d'un Canadien français au conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada? Dans le cas de l'affirmative, a) quand, b) à qui a-t-on songé pour une telle nomination, c) quel a été l'essentiel de la décision dans chaque cas?

M. McBain: M. J.-Louis Lévesque, M. Guy Charbonneau et M. Gilbert Ayers font partie du conseil d'administration actuel des chemins de fer Nationaux du Canada; ils ont été nommés par le gouvernement pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} octobre 1961.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

(Traduction)

«CANADIAN INTELLIGENCE SERVICE»

Question n° 795—**M. Berger:**

1. La publication intitulée *Canadian Intelligence Service* émanant de Flesherton (Ont.) est-elle une publication officielle du gouvernement canadien?

2. Sinon, a) le gouvernement a-t-il reçu des protestations quelconques au sujet du choix de ce titre